

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* du CNIG du 17 septembre 2019

**Objet :** Réunion de la commission *Données* du CNIG du mardi 17/09/2019 de 10h30 à 13h00.  
Thématique : « Etat des lieux »

### Ordre du jour :

1. Point sur le nouveau CNIG 2019
2. GT DDU : validation du standard PSMV et bilan du GT DDU
3. GT Standard des réseaux / PCRS : validation du standard
4. GT GIMeL : état d'avancement des travaux en cours
5. GT Accessibilité : état d'avancement
6. COVADIS : le transfert

**Prochaine réunion de la commission :** mercredi 3 décembre

Thème : « Le véhicule autonome »

### Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président	Jean-Yves Chatelier – INERIS
Valéria Faure-Muntian, députée	Jean-Yves Lascaux – IGN
Hugo Page, assistant parlementaire	Jerôme Desboeufs – DINSIC
Alexandre Loubet – SNA La poste	Joseph Pascual – OGE
Alix Marc – AITF	Marc Léobet – MTES/CGDD/DRI/MIG
Anne Sagot-Duvauroux – GIP ATGERI Aquitaine	Marie Lambois – IGN
Anne-Yvonne Guégan – CRIGE Normandie	Marie-Christine Combes-Miakinen – IGN
Arnaud Gallais – CEREMA	Mickael Vadin – GeoGrandEst
Benoît David – MTES/CGDD/DRI/MIG	Muriel Larrouy – MTES
Bruno Garayt – IGN	Olivier Dissard – MTES/CGDD/DRI/MIG
Caroline Pénil – AFB	Pascal Lory – MTES/DGALN
Ciovica Codutra – CRIGE Normandie	Pierre Jaillard – INSEE, président CNT
Elise Ladurelle – AFigéo	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Fabien Blanchet – FMA	Richard Mitanchey – CEREMA
Frédéric Cantat – IGN	Suzanne Nicey – Idéo BFC
Gilles Martinoty – SHOM	Sylvain Latarget – IGN
Guillaume Mallard – ENEDIS	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	22/09/2019	Les participants.	Commission Données
Validation	30/09/2019	Dominique Caillaud	Président

Toutes les présentations disponibles sont sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

## **Compte rendu synthétique :**

### **1) Point sur le Nouveau CNIG 2019**

**Par Valéria Faure-Muntian, députée, chargée du rapport au gouvernement de juillet 2018 sur les «données géographiques souveraines».**

La mise en œuvre du rapport de juillet 2018 a fait l'objet de 2 réunions interministérielles en mars 2019 et le 15 juillet. Aucune nomination n'a encore été formalisée pour le CNIG. Un arbitrage est attendu pour la fin de l'année 2019.

#### **Pilote de l'information géographique**

Le CNIG à venir doit être considéré comme le pilote dans l'avion de l'information géographique nationale, (il en assurerait la coordination, la gouvernance et l'animation), l'IGN l'assistant en tant qu'organisme expert. La vision globale des productions et de leur priorisation sera décidée en tenant compte du cadre de l'action numérique au niveau national.

#### **Processus de régionalisation**

Il passe par la création de CRIGs, conseils régionaux de l'information géographique, qui vont permettre un déploiement du CNIG sur tout le territoire, en métropole comme outremer, ainsi que par la mise en place d'une gouvernance ascendante.

[ce dernier sujet est à l'ordre du jour de la commission Animation territoriale le 25/9].

Les CRIGs remplaceront les Comités Régionaux de Programmation (CRP) de l'IGN et assureront la coordination au niveau local ainsi que l'interopérabilité des données produites.

#### **Assise interministérielle**

Sans assise interministérielle, la question des moyens du CNIG reviendrait sans cesse.

La donnée géographique concerne aujourd'hui tous les ministères et le CNIG doit s'imposer à tous pour assurer la logique de la souveraineté dans une unité d'action.

Un arbitrage par les services du Premier ministre serait envisageable dans le cas où les acteurs de l'information géographique ne parviendraient pas à se mettre d'accord autour des tables du CNIG.

Le caractère interministériel du CNIG est un fait acquis et se concrétisera par un portage du secrétariat permanent, probablement :

- par une Direction, du Numérique ou du Commissariat général au développement durable, si le CGDD/MTES reste à vocation interministérielle,
- ou alors directement sous le Premier ministre.

#### **Les 4 piliers**

La nouvelle organisation du CNIG doit reposer sur 4 piliers :

- Une présidence
- Un Conseil Plénier où seront considérés les enjeux et où seront fixées et défendues les priorités. Ils représentent le portage politique.

Y siègeraient les CRIGs, des collectivités, les principaux opérateurs, ainsi que la DINUM et d'autres directions ministérielles.

- Un secrétariat permanent préparera et mettra en œuvre les décisions du plénier, mais aura aussi un rôle de coordination et d'animation de la communauté. Il serait représenté idéalement par 4 personnes provenant du MTES, de l'IGN et de la DINSIC.
- Les commissions spécifiques sont maintenues telles qu'elles fonctionnent actuellement, en véritable tables de travail, mais avec une participation active de la DINSIC aux commissions Données et Animation Territoriale.

### **Les 3 niveaux**

En résumé, l'organisation proposée pour mettre en œuvre les propositions du rapport pour la production de données géographiques souveraines repose sur 3 niveaux :

- La Gouvernance sera assumée par le CNIG
- La Concertation technique sera coordonnée par l'IGN
- La Production des données : assurée par les différents acteurs (opérateurs d'État tels IGN, SHOM, BRGM ... ; collectivités ; ...)

### **Une première liste de chantiers prioritaires est présentée :**

- déblocage de la BAN,
- accélération du déploiement du PCRS,
- accompagnement de la mise en place de la Géoplateforme nationale,
- finalisation de la vectorisation du cadastre,
- ouverture de la Donnée géographique pour 2022,
- travail sur le véhicule autonome avec la création d'une cartographie partagée pour les JO de 2024, point sur lequel il ne faut pas prendre de retard.

⇒ La commission Donnée a mis le véhicule autonome à l'ordre du jour de sa prochaine réunion le 3 décembre
---

### **Mise en œuvre des propositions d'organisation :**

La députée rappelle qu'elle est encore en attente d'arbitrages interministériels qu'elle continue à préparer activement au vu de l'importance de la souveraineté de l'information géographique pour l'État.

Le président exprime l'accord de la commission sur ce projet d'organisation et se dit prêt à intervenir pour manifester l'urgence de la rénovation du CNIG.

### **Remarques :**

Les problématiques de la BAN et du cadastre patinent à cause du manque de décision ministérielle. Leurs résolutions dépassent les compétences du CNIG actuel. Mais si la seule mise en place du nouveau CNIG pouvait permettre de débloquer de tels sujets, ce serait un nouvel argument pour démontrer l'urgence du besoin.

L'harmonisation par le format INSPIRE est toujours d'actualité et les normes sont nécessaires à tous les étages du territoire.

En tenant compte des failles de la précédente organisation, il faudra mettre sur pieds un plénier moins formel et plus dynamique et son expertise sera mieux diffusée. Par ailleurs, en attente du futur Plénier, les standards CNIG ont une valeur d'usage.

Le niveau régional a un besoin pressant d'être coordonné autour d'une mise en réseau des acteurs. Il faut trouver des solutions pour pallier les problématiques dues aux cloisonnements budgétaires ou au chevauchement des relais de représentants territoriaux. Les financements de l'IG devraient apparaître dans les futurs contrats de plans Etat-Région afin d'assurer les financements par l'Etat en région.

- ⇒ Un lieu d'échange, le CRIG, entre Etat et régions doit s'imposer au niveau régional où la coopération avec les services de l'Etat est parfois déficiente et où l'articulation avec les réseaux d'acteurs déjà existants en région est à trouver. La mise en œuvre des standards CNIG doit s'y inscrire en priorité.

## **2) GT DDU : bilan et validation du standard PSMV**

**Par Arnauld Gallais, CEREMA**

L'animateur du groupe de travail sur la dématérialisation des documents d'urbanisme ([GT CNIG DDU](#)) présente le projet de géostandard PSMV qui a suivi le processus normal d'élaboration de revue et commentaires et de finalisation.

⇒ La Commission valide le géostandard PSMV v2019.

Un bilan du groupe est ensuite dressé à un an du début de son mandat, en rappelant les principaux enjeux et points de gouvernance, puis détaillant l'avancement des six axes de travail inscrits au mandat. Quatre axes sont d'ores et déjà traités, dont l'élaboration des géostandards SCOT et PSMV, la révision mineure du géostandard SUP et la maintenance évolutive de l'ensemble des standards et des consignes de saisie de métadonnées associées.

Désormais la dématérialisation de l'ensemble des types de documents d'urbanisme est standardisée, en y ajoutant celle des servitudes d'utilité publique, et elle accède de fait à un certain niveau de maturité après une douzaine d'années de travaux assidus en vue de respecter l'échéance du 1er janvier 2020 imposée par l'ordonnance sur la publication des documents d'urbanisme et la création du Géoportail de l'urbanisme.

Un nouveau chantier important a démarré (axe 5 du mandat) visant la standardisation de l'implémentation informatique du règlement d'urbanisme (le règlement écrit) afin de faciliter à la fois sa consultation par les internautes et permettre des exploitations par des applications tierces, que la lecture d'un document pdf d'un seul tenant n'autorise pas aujourd'hui.

La maintenance évolutive des géostandards, l'assistance technique et métier (urbanisme) aux utilisateurs restent les priorités. La révision plus en profondeur du géostandard SUP pourra également être envisagée.

### **Remarque :**

- L'agrégation de documents d'urbanisme au sein d'une infrastructure de données géographiques impose une identification unique des objets d'urbanisme, universelle, et non plus seulement respectée au sein d'un seul document d'urbanisme.

### **3) GT Standard des réseaux / PCRS : validation du standard**

**Par Marie Lambois (IGN) et Guillaume Malard (ENEDIS)**

Le Standard vectoriel de réseaux pour les réponses aux Déclarations de Travaux (StaR-DT) est un géostandard de description simplifiée des réseaux relevant de la réglementation anti-endommagement. Limité aux objets les plus utiles et en n'abordant aucune logique « métiers », le StaR-DT constitue le socle commun de base décrivant à très grande échelle les réseaux concernés par le Décret DT-DICT afin de permettre à leurs gestionnaires et aux collectivités concernées d'échanger les informations utiles à la géolocalisation des ouvrages en amont des travaux.

Le Groupe de travail est constitué d'exploitants de réseaux, éditeurs de logiciels, bureaux d'études, collectivités... et a intégré au fur et à mesure de nouveaux participants intéressés par la démarche. Une première phase de définition de la stratégie et de bilan des géostandards de réseaux existants a fait l'objet d'un appel à commentaires mi-2018 et le travail a été guidé par ses conclusions.

Un nouvel appel à commentaires du 28/05 au 17/07 a été lancé sur le standard et ses annexes. 11 organismes y ont répondu pour 135 commentaires. Suite à la réunion du GT restreint du 13/09, moins de 10 commentaires restent à résoudre concernant des questions rédactionnelles ou des listes de valeurs.

Les perspectives du groupe de travail sont :

- Tout d'abord de finaliser l'intégration des réponses aux commentaires dans le corps du standard et de répondre aux contributeurs de l'appel à commentaires.
- En parallèle, des jeux de données test sur une emprise commune avec le jeu de données test PCRS sont en cours de production.
- Le modèle étant très ouvert pour permettre une alimentation depuis une forte diversité de modèles de données métier, certains membres du GT envisagent la rédaction de guides d'utilisation dans le cadre d'une thématique donnée (ex : eau et assainissement).
- Des tests de réponse avec des données StaR-DT seront réalisés lorsque les outils informatiques auront été mis en place chez quelques exploitants du GT (en 2020 au plus tôt), sur une zone commune (voire au-delà).
- L'objectif de ces tests étant de constituer un REX permettant une adaptation du standard en 2020 - 2021 (ainsi que du PCRS éventuellement) qui serait nécessaire avant une utilisation dans une proportion importante des Déclarations de Travaux.

⇒ La commission Donnée valide ce standard de Réseau*
--

\*même si sa publication doit attendre l'intégration des derniers commentaires

### **Remarques :**

- Des tables de correspondance avec INSPIRE et IMKL ont été créées et annexées. La majeure partie des listes de valeurs d'attributs seront enregistrées sur le registre national INSPIRE. Par ailleurs, le cas d'usage de ce standard est très imbriqué avec le PCRS.
- Cette transmission de tracé vectoriel des réseaux n'est pas obligatoire, au contraire des éditions cartographiques papier ou pdf produits par les exploitants, mais elle va dans le sens d'une amélioration de la sécurité des travaux.

### **4) GT GIMeL : état d'avancement des travaux en cours**

#### **Par Pascal Lory (MTES/DGALN)**

L'année 2019 a vu le groupe de travail mis en place par la DGALN poursuivre ses travaux pour aider à la construction de référentiels sur la mer et le littoral. A ce titre, le fonctionnement retenu est une organisation par sous-groupes sur le principe : « à une donnée correspond un sous-groupe pluridisciplinaire. » Chaque sous-groupe œuvre à la détermination de spécifications partagées, puis les parties-prenantes cherchent à favoriser la réalisation des produits ainsi spécifiés.

Le premier de ces groupes concerne l'Ortholittorale. La production du 3<sup>ème</sup> millésime de l'ortholittorale est en cours. Les travaux devraient durer 2 ans et concernent la façade ouest de Dunkerque à Hendaye. Ces travaux sont financés par des fonds européens de type FEAMP.

La limite terre-mer est destinée à définir un certain nombre de limites administratives (à distinguer du trait de côte qui cherche à mesurer l'érosion). Le sous-groupe limite terre-mer a finalisé ses travaux qui ont conduit à établir un cahier des charges répondant aux besoins des utilisateurs. Une convention est en cours de signature. Elle associe le MTES et l'AFB pour le financement et le SHOM et l'IGN pour la production avec une partie d'autofinancement.

Deux autres sous-groupes ont été engagés. Le premier sur les limites administratives des ports. Un rapport dressant un état des lieux, recensant les besoins et posant les perspectives a été rendu. Des discussions sont en cours pour envisager la mise en œuvre de cette donnée par le Système d'Administration des Référentiels (SAR) du SIMM (Système d'information sur les milieux marins).

Le quatrième sous-groupe, dédié aux limites réglementaires de la pêche maritime, a rendu un premier livrable sous la forme d'une note analysant le fonctionnement de trois portails. Cette note a mis en évidence le besoin pour le métier de la pêche de disposer de deux limites de référence que sont les limites des 3 et des 6 milles. Une convention est en projet entre la DPMA et le SHOM pour définir un cahier des charges et estimer précisément l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Les travaux des sous-groupes du GIMeL se concrétisent par la mise en œuvre de véritables référentiels.

**Remarque :**

- L'ortholittorale est produite avec des spécifications demandées par les utilisateurs. Sa résolution de 50cm est celle qui permet de mieux connaître l'Estran.

**5) GT Accessibilité : état d'avancement**

**Par Muriel Larrouy (MTES/MCTRCT/SG/DMA) et Richard Mitanchey (CEREMA)**

Il s'agit de produire un document spécifiant un modèle harmonisé pour décrire l'accessibilité de la voirie pour les collectivités qui vont être concernées par la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Cette dernière prévoit une obligation de collecte des données accessibilité en voirie, collecte circonscrite aux 200 m autour des points d'arrêts prioritaires (20 à 30% des points d'arrêt des réseaux).

Cette loi en cours de finalisation est prévue pour fin novembre 2019.

Les communes disposant d'une gare devront collecter les données d'accessibilité autour des points d'arrêts prioritaires pour mai 2022 et les autres devront l'avoir fait pour décembre 2023.

Les réseaux de transports sont également concernés par la collecte des données accessibilité : 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour les 8 métropoles au sens européens (Lille, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg et Nice) ; Puis toutes les gares seront concernées dès mai 2022. L'ensemble des réseaux devra avoir constitué des bases de données adéquates pour décembre 2023.

L'ébauche du standard a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> consensus suite au travail du CEREMA l'an passé avec de nombreux acteurs : CT, BE, Start up, associations de PH...

Un mapping est en cours de finalisation avec le profil accessibilité de NeTEX (monde des transports) afin d'assurer une interopérabilité des données entre celles issues des autorités organisatrices des mobilités pour les réseaux de transport et celles issues des SIG des collectivités pour les données de la voirie.

Il sera testé à partir d'exemples de bases de données urbaines, pour ensuite suivre la voie classique : appel à commentaire, ajustement, validation...

Des GT sur les outils de collecte et sur la méthodologie sont conduits en parallèle par la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA).

**Remarques :**

- Pour être validé en commission Données en tant que standard, le document final devra être compatible INSPIRE, ce qui semble accessible vu qu'il va être aligné sur le standard NETEX inspiro compatible. Sinon, cela signifie qu'il faudra insérer une grille de transformations dans le modèle INSPIRE, comme pour toutes les thématiques répertoriées dans la directive.

- La description des éléments qui relèvent de la voirie devront être issus ou sinon cohérents avec la modélisation du PCRS

## **6) Divers : La COVADIS**

**Par Marc Leobet (MTES)**

### **Transfert de la COVADIS**

La Commission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée, organe interministeriel, a été créé en 2008 lors de la fusion DDE-DDAF (directions départementales de l'équipement et de l'Agriculture et de la Forêt) .

Elle était chargée de créer des géo-standards interministériels, notamment pour le MAA (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) et le MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire).

Voir page : [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=15232](http://cnig.gouv.fr/?page_id=15232)

Sur proposition de la Mission de l'information géographique du MTES, ses 2 co-présidents ont décidé de dissoudre la COVADIS, en proposant de transférer ses activités à la commission Données du CNIG. En effet, ces données ont désormais presque toujours une dimension pluri-partenaire.

Le président de la commission Données donne son accord de principe. Une présentation approfondie sera faite lors de la prochaine session de la commission Données le 3 décembre 2019, comprenant notamment la liste des chantiers à poursuivre.